

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1124 rapportant coeur n°s 313 du 8 mars 1946, 317 et 322 du 11 mars 1946.

n° 1124

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 septembre 1946

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro
30 septembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les arrêtés n°s 313 du 8 mars 1946, 317 et 322 du 11 mars 1946 prononçant l'expulsion du territoire de la colonie de certains sujets étrangers
Vu les arrêtés 792 du 17 juin 1946, et 933 du 23 juillet 1946 rapportant cette mesure pour une partie d'entre eux.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Sont rapportés les arrêtés nos 313 du 8 mars 1946, 317 et 322 du 11 mars 1946. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.